

Compte-rendu de la séance du 17 juillet 2018

Présents : 11 et une personne excusée avec pouvoir donné.

En préambule de la séance, les élus, se sont rendus sur les lieux des cabinets paramédicaux dont les professionnels, en fin d'activité, veulent vendre. Les services fiscaux fonciers des domaines, interrogés sur la valeur, confirme, pour un des deux sa justification et pour l'autre, émet des réserves quant à la fonctionnalité du deuxième.

Ouverture de la séance :

Il est donné lecture des courriers dans l'attente de l'arrivée d'un dernier conseiller qui a fait part de son retard.

- Un nouveau conciliateur de justice est nommé, il intervient le deuxième samedi du mois sur les secteurs.
- Sait Etienne métropole envoi un courrier à toutes les collectivités territoriales pour alerter sur l'impact de la baisse des dotations d'Etat.
- Le syndicat des pharmaciens alerte sur la fragilité économique des officines pharmaceutiques qui conduit à de nombreuses fermetures.
- Le GELF, Groupement des Employeur Lyonnais Forez, se fait connaître auprès des mairies et propose une adhésion annuelle.

1. Validation des comptes suite à observation des chambres régionales des comptes ;
Lors du vote du compte administratif, des crédits de reports pour lancer le marché de l'assainissement avant le vote du budget annuel ont provoqué un déséquilibre significatif, Il a fallu s'expliquer devant le juge des comptes. L'équilibre sur le long terme n'est pas remis en question, par contre, la commune va être vigilante au respect de l'équilibre et à la maîtrise de la dette.
2. Rentrée scolaire 2018/2019.
Les effectifs de l'école publique sont de 83 élèves, mais l'organisation des classes obligent à avoir des élèves de grandes maternelles avec les CP. Lors du conseil d'école, Il a été demandé une aide maternelle.
Uniquement pour 2018/2019, une personne sera affectée de 9 h à midi dans cette classe.
3. Participation à l'OGEC au titre de la convention du contrat d'association avec l'état.
La participation a été réévaluée en tenant compte des coûts directs de fonctionnement de l'école. Par un vote à main levée, le conseil se prononce à neuf voix pour et une abstention. Pendant trois ans, chaque, année en fonction des élèves domiciliés sur la commune, l'OGEC percevra une somme par élève et par acompte trimestriel.

Il est évoqué les soucis et les difficultés à maîtriser les coûts et l'organisation des cantines scolaires.

4. Mise à disposition de la salle du Cinéma pour l'usage régulier des associations utilisatrices.

Par souci d'équité, une participation de 50 € sera demandée si l'utilisation est régulière sur une année. La mise à disposition reste gratuite pour toutes utilisations ponctuelles. Les tarifs seront revus pour une harmonisation selon les prestations offertes par les différentes salles.

5. Programmations des travaux du centre bourg.

Il s'impose de faire concorder les remises en états des réseaux d'assainissement et l'organisation du centre bourg avec les travaux de remplacement de la colonne d'eau potable.

Une consultation va être lancée pour deux bureaux d'étude, un chargé de la maîtrise d'œuvre en assainissement et un autre pour la maîtrise d'œuvre en urbanisme. A partir des estimatifs, les demandes de subventions auprès du département seront lancées pour obtenir les financements avant de lancer les travaux.

6. Opportunité d'acquérir les cabinets paramédicaux qui se libèrent.

La commune, qui ne s'est pas encore délestée de son patrimoine ancien, s'interroge sur le bien-fondé de mobiliser de fonds pour ces acquisitions qui restent incertaines sur leur rentabilité à long terme, surtout pour le cabinet dentaire qui n'est pas attractif pour cette profession en milieu rural. D'autre part, faire du locatif n'est pas la finalité de la commune qui possède un très fort parc locatif qui a conduit à une baisse de la demande.

Par un vote à main levée, le conseil se prononce pour le refus de cet achat par 9 voix et trois abstentions.

Il est remarqué que si les infirmières avaient besoin d'un local, la commune possède provisoirement l'ancien bureau poste adaptée à leur besoin.

Par contre, le projet de l'immeuble de la traboule de l'ancienne caisse d'épargne, ajourné en ce moment, sera réactivé dès que la commune disposera de fonds propres.

7. Les travaux de la route de Lyon doivent être finis pour fin septembre, les réseaux secs seront tous posés.

Les travaux d'assainissement de la rue de Rampôt vont s'achever, les tests sont produits. En attendant la réfection complète de la voie qui relève de la compétence communautaire, un enrobé à froid a été posé.

8. Approbation du PADD du PLU.

9. Le plan d'Aménagement et Développement Durable est soumis au conseil.

En corrélation avec le SCOT, la progression de la population est prévue pour environ 170 habitants. Ces apports nouveaux de population se répartiront sur le centre bourg qui détient de très nombreuses dépendances ou remises et un patrimoine en inertie inventoriés pour une évolution possible. L'inventaire des biens situés en zone N doit être finalisé pour appréhender le potentiel en milieu rural.

Tous les autres volets, économiques, loisirs, trame naturelles ET ZNIEF ont été exposés.

Ce nouveau plan est validé avec la réserve que le pôle médical n'aura pas une implication directe de la commune qui le laisse au secteur marchand.

La décision est prise à l'unanimité.

10. Bilan des commissions :

La vogue se prépare, pas de changement de tarifs. Le feu d'artifice sera tiré depuis le pourtour de l'étang, la départementale sera fermée à la circulation pendant le tir.

Avec l'action mise en place par la CCMDL, dix séances de gymnastique sportive pour seniors seront mises en place.

Pour le concours départemental des boules, de la poussière de carrière sera amenée pour réaliser des jeux sur le parking du local technique.

Une fourrière provisoire sera réalisée à côté du local associatif pour éviter le recours trop rapide à la fourrière payante.

Le CCDML met en place un fonds intercommunal de compensation pour une équité de charge entre les communes. La convention voirie prise cette année sera remise en question. La nouvelle CLECT travaille sur cette finalisation.

La Région a une nouvelle approche du fleurissement et les pratiques de la commune ne correspondent plus à leurs objectifs qui sont plus orientés vers un environnement qui contribue à une esthétique d'ensemble paysager.

Le 31 juillet le jury du fleurissement des quatre cantons passera dans le village.

Il a été procédé au nettoyage par les moyens d'une nacelle des toitures et des chéneaux de la mairie et de l'église.

La commission tourisme de la CCMDL a organisé des visites de l'entreprise PRISMAFLEX qui a eu du succès.

Du 1^{er} au 19 août, la bibliothèque est fermée.

La séance est close à 11 h 30